

Motion commune des Sections 33, 34, 39 et 42

Concernant le projet de passage du CNRS en tutelle secondaire de l'UMR 7324 CITERES

Début juillet 2025, alors que les sections du Comité National de la recherche scientifique étaient en cours de renouvellement, les personnels de l'UMR 7324 CITERES ont été informés d'une procédure de désengagement du CNRS de leur unité. Le calendrier comme la méthode sont problématiques : cette décision a été prise par l'ancienne direction de l'Institut CNRS SHS sans informer ou consulter les sections, ni prévenir la délégation régionale 08, ni encore les autres tutelles de ce laboratoire.

L'UMR CITERES constitue, depuis longtemps, un point de référence reconnu pour les études sur l'archéologie et l'espace urbains — thématiques particulièrement bien implantées à Tours et dans la région Centre-Val de Loire. Ce laboratoire possède une cohérence forte : les dynamiques spatiales et territoriales des sociétés structurent les objets et travaux des 4 équipes qui le composent (CoST, EMAM, DATE et LAT) et s'y déploient de manière interdisciplinaire.

Le désengagement annoncé est le préalable à une transformation en EMR de la seule équipe LAT, sous réserve de validation du projet : l'horizon est donc une « désUMRisation », accompagnée d'une EMR-isation. Les conséquences néfastes de cette décision sur l'écosystème de la recherche régionale n'ont, semble-t-il, pas été mesurées. Ses effets plus généraux à l'échelle de la région Centre-Val de Loire ont légitimement inquiété des représentants de la Région. Elle intervient alors que les équipes de ce laboratoire avaient commencé à réfléchir, à la demande de l'Institut CNRS SHS, à une refonte des quatre équipes de l'unité. Surtout, les précédents rapports d'évaluation de l'unité ne laissaient pas présager une telle décision. Ils dressent un bilan positif de ce laboratoire important à l'échelle régionale comme nationale. Il compte 16 agents CNRS dont 5 chercheurs (3 dans l'équipe COST et 2 dans l'équipe LAT) et son dynamisme attire d'autres chercheurs puisqu'un collègue CR va le rejoindre en janvier 2026 et que, chaque année, des candidats au concours demandent à être rattachés à ce laboratoire. Parmi les ITA, deux IGR HDR sont respectivement directeur de la Maison des Sciences de l'Homme Val-de-Loire (MSH-VdL) et directeur-adjoint de l'UMR CITERES. 34 collègues de l'INRAP, conventionné avec ce laboratoire, sont par ailleurs impliqués dans l'équipe du LAT (Laboratoire Archéologie et Territoires) dont la transformation en EMR risque de mettre à mal l'attractivité essentielle d'une équipe qui joue un rôle structurant pour l'archéologie métropolitaine. Cette décision fragiliserait donc plus globalement les SHS à l'échelle nationale et casserait les dynamiques engagées régionalement avec notamment la MSH VdL et la Zone Atelier Loire (ZAL).

Cette annonce est d'autant plus surprenante pour cette unité qu'elle survient au début de sa période de contractualisation. Il va de soi qu'elle a des effets déléteurs – professionnels et/ou personnels – sur l'ensemble des membres de ce laboratoire, et en particulier sur les agents du CNRS qui y font vivre une recherche publique de grande qualité.

Le passage en tutelle secondaire ne peut être entendu que comme un préalable à une restructuration, ce qui signifie qu'il s'agit d'une modification substantielle.

Les conventions liant les laboratoires à leurs tutelles mentionnent, certes, la possibilité de modifications pour des raisons exceptionnelles et motivées, mais celles-ci doivent respecter un préavis. Dans le cas de CITERES, la convention de site qui faisait foi, mentionnait un préavis d'un an : pourtant le DU a été averti oralement le 2 juillet dernier que le CNRS se retirait partiellement dès la fin de l'année, en vue d'une transformation ultérieure en EMR. L'Université de Tours n'a, semble-t-il, pas été avertie officiellement en amont, le président de l'université ayant reçu un courrier daté du 21 octobre 2025 qui annonçait le passage du CNRS en tutelle secondaire au 1er janvier 2026. Que le CNRS passe en tutelle secondaire en cours de contrat sans solliciter l'avis des sections et, le cas échéant, du CSI constitue une modification unilatérale.

Considérer qu'un passage en tutelle secondaire du CNRS, phénomène nouveau qui touche actuellement plusieurs unités, n'est pas une modification majeure méritant d'être soumise préalablement à l'avis consultatif des sections et à celui du CSI en cas de divergence nous interroge. Lorsque les sections seront sollicitées pour statuer sur le projet d'EMR, les collègues en poste dans l'UMR CITERES auront en effet déjà vécu depuis plusieurs mois les effets néfastes et difficilement réversibles du désengagement partiel du CNRS. En outre, procéder à un tel désengagement partiel en cours de contrat crée une situation d'insécurité pour l'ensemble des unités, puisque le quinquennal cesserait alors d'être un horizon stable et garanti.

À l'heure où la recherche scientifique et la recherche en SHS tout particulièrement font l'objet de nombreuses attaques, il est plus que jamais crucial de maintenir un maillage d'unités CNRS sur l'ensemble du territoire.

Pour l'ensemble de ces raisons, les membres de nos quatre sections demandent que le processus en cours à l'UMR CITERES soit suspendu et que la position de nos sections puisse être exprimée et entendue préalablement à toute modification. Nous réaffirmons que toute décision de désengagement, même partiel, doit rester fondée sur l'évaluation collégiale, transparente et scientifiquement argumentée.

Motion adoptée le 03/12/2025.

77 votants : 76 oui, 0 non, 1 abstention

Détails du vote par Section :

Section 33 : **19 oui, 0 non, 1 abstention**

Section 34 : **20 oui, 0 non, 0 abstentions**

Section 39 : **19 oui, 0 non, 0 abstentions**

Section 42 : **19 oui, 0 non, 0 abstentions**

Nicolas Teyssandier
Président de la Section 33

Evelyne Brunet-Prioux
Présidente de la Section 34

Florence Renucci
Présidente de la Section 39

Stéphane Ghiotti
Président de la Section 42

Destinataires :

- Monsieur Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- Monsieur Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS.
- Monsieur Fabrice BOUDJABAA, directeur de l'Institut CNRS Sciences humaines et sociales.
- Madame Catherine BODOLEC, directrice adjointe scientifique de l'Institut CNRS Sciences humaines et sociales.
- Madame Sylvia NIETTO-PELLETIER, directrice adjointe scientifique de l'Institut CNRS Sciences humaines et sociales, chargée des Sections 33 et 34.
- Madame Sandrine MALJEAN-DUBOIS, directrice adjointe scientifique de l'Institut CNRS Sciences humaines et sociales, chargée de la Section 39
- Madame Anne-Cécile HOYEZ, directrice adjointe scientifique de l'Institut CNRS Sciences humaines et sociales, chargée de la Section 42.

En copie à :

- Monsieur Matthieu CASSIN, président du Conseil scientifique de l'Institut CNRS Sciences humaine et sociales et porte-parole de la C3N.
- Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS
- Évelyne BRUNET-PRIOUX présidente de la Conférence des présidents du Comité national